



## **AMERIQUE/REPUBLIQUE DOMINICAINE - Crise à la frontière avec Haïti : S.Em. le Cardinal Lopez Rodriguez demande l'intervention des gouvernements**

Santo Domingo (Agence Fides) – A propos de la crise et des tensions en cours à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, « seuls les gouvernements des deux parties peuvent trouver une solution à l'impasse présente » et ils devraient le faire « sans interférence de la part de qui que ce soit » : c'est ce qu'affirme, dans une note parvenue à l'Agence Fides, S.Em. le Cardinal Nicolas de Jesus Lopez Rodriguez, Archevêque de Santo Domingo, intervenant à propos de l'affaire voyant un groupe d'haïtiens arrêté depuis une semaine à la frontière. L'Archevêque remarque que ni les Ambassadeurs, ni les gouvernements étrangers, ni les prêtres ou organisations gouvernementales ne peuvent interférer dans cette question qui concerne les seules autorités gouvernementales, rappelant que « c'est le gouvernement dominicain qui établit ses propres politiques migratoires ». « La question est ancienne – affirme l'Archevêque. Je comprends qu'il est nécessaire de demander au gouvernement haïtien de collaborer à propos de la régularité des documents des citoyens qui se présentent à la frontière dominicaine, demandant de pouvoir entrer ».

Selon des informations recueillies par Fides, le Président de la République dominicaine, Danilo Medina, a convoqué une réunion de ses fonctionnaires afin de traiter la crise de la frontière où, depuis environ une semaine, des milliers d'haïtiens sans papiers ont tenté d'entrer en République dominicaine. La situation à la frontière est devenue fort tendue, et à Ouanaminthe, en Haïti, le Consulat dominicain a dû fermer ses portes suite aux menaces constantes faites à ses membres qui n'accordaient pas le visa d'entrée dans le pays voisin. Chaque année, des milliers d'haïtiens entrent en République dominicaine pour tenter de partir en direction de l'Amérique du Sud ou de l'Europe. Nombre des immigrés restent cependant sur place pour travailler dans le secteur agricole. (CE) (Agence Fides 12/01/2013)